

Le Squillo

Cet ancien village aurait été intégré dans le bourg de Pluvigner. Julien LE MARSHADOUR et Anne LE FORMAL (n°694-695) semblent y vivre dès leur mariage avant 1673. Leur exploitation est composée de plusieurs terres dont des héritages dépendant de la seigneurie de Keronic, elle-même au fief de la vicomté de Kerambourg, dont le château est à Landaul. Une grande partie est toutefois travaillée par bail à domaine congéable sous la dite seigneurie au fief du roi. Elle s'étend sur 12 hectares, dont 3 en labours, 3 en prés et pâtures, 5 en landes. Les rentes sont modérées avec 3 perrées de seigle, 6L en argent. D'autres parcelles permettent de parvenir à un total de 5 hectares de terres cultivées en majorité sous seigle puis sous avoine et froment. Deux charrues sont nécessaires pour le labourage. L'étable abrite un cheval et 14 bovins de diverses couleurs dont deux boeufs et exceptionnellement un taureau, signifiant des reproductions dans la ferme même. Le filage et le tissage du chanvre permettent de produire 40 écheveaux de fil, deux douzaines de linceuls, une douzaine et demie de chemises. Dans deux pièces d'habitation sont répartis une table close, deux lits avec couettes de plume, trois bancs-coffres et quatre armoires, dont une avec trois battants et un tiroir. Bien qu'une certaine aisance de vie se ressent, le mobilier est assez vieux.

PI524 f°6153-6163 (AN) - Terrier du domaine d'Auray / Pluvigner - 21/11/1679

Déclaration

Manoir noble de Keronnic par Louis EUDO, grand vicaire de l'évêque de Vannes, déclare posséder sous le fief du roi, le manoir et lieu noble de Keronnic en PLUVIGNER, dont dépend :

Description f°6156

Une tenue au village de Lesquiolo en PLUVIGNER, à présent possédée à titre de ferme congéable par Julien LE MARSHADOUR, pour en payer de rente et covenant par chaque terme d'Aout, 3 perrées de seigle mesure de Pluvigner, 6L en argent, corvées et obéissance, suite aux moulins de Keronni. Cette tenue contient en fond sous logements, courtils, rue batterie, repaires 2 jx, sous labours 6 jx, sous prés 3 jx, sous noe (?) et pâture 3 jx, sous landes 11 jx.

PI526 f°233 (AN) - Terrier du domaine d'Auray / Kerambourg - 05/04/1683

Déclaration

de la vicomté de KERAMBOURG par André de ROBIEN. Il possède notamment (f°295) une tenue au village de Squillo sous la terre de Queronnic proche, par Julien LE MARSHADOUR qui paie de chef-rente foi, hommage et rachat.
[NDLR: aucune autre précision].

Julien LE MARSHADOUR possède avec François CORLOBE (n°778) et les consorts LE DU, des héritages aux villages de Manéglas et de Kergomahé en PLUMERGAT. Pour la vente de ses terres, il reçoit 24L théoriques le 13 Novembre 1684 de Jean LE GOHEBEL du Petit Manéglas, et 24L le 8 Juin 1685 de Jacques LE DU du Meslin, tous de PLUMERGAT. En Septembre 1690, en tant que curateur des enfants mineurs de Yves LE ROY et Marie AUDIC, il rend des comptes à la cour d'Auray pour les récoltes de la tenue de Kervenic en PLUVIGNER. Trois ans plus tard, il meurt en Mars 1693 au Squillo.

B1510 - Sénéchaussée d'Auray - 23/09/1690

Déclaration

Julien LE MARSHADOUR du Scollo en PLUVIGNER, curateur des mineurs de + Yves LE ROY et Marie AUDIC, informe des récoltes de mil appartenant à ses mineurs sur la tenue de Kervenic en PLUVIGNER.

*Sceau après décès de Julien LE MARSHADOUR
du bourg et du Squillo en PLUVIGNER*

A la requête du procureur du roi de la cour d'Auray.

Commis au greffe : Joseph DENABIA.

Témoins: Jean et Louise LE MARSHADOUR, enfants du défunt.

MEUBLES

1 table close

2 charlits avec sa couette de plume, 2 linceuls de chanvre & 1 berne - 1 banc long auprès du lit

3 méchantes armoires l'une avec sa clef & clavure, les autres sans.

1 grand coffre fermant à clef & clavure renfermant des habits (SCEAU)

1 méchant banc sans clef ni clavure - 1 vieille armoire à 3 battants & 1 tirette

LINGES ET VETEMENTS

1 douzaine de linceuls de chanvre - 1 douzaine de linceuls de réparon

1 douzaine 1/2 de chemises tant de chanvre que de réparon

USTENSILES DE CUISINE

3 bassins d'environ 4, 2 1/2 et 1 seau d'eau

1 poêle grasse - 1 trépied

MATERIEL ET OUTILS AGRICOLES

2 charrettes ferrées - 2 charrues avec leurs équipages - 1 fusil

2 coignés (?), 2 fourches, 1 tranche, 2 êtrepes le tout en fer

1 pelle, 2 piguelles

PRODUITS AGRICOLES

3 perrée de mil mesure de Pluvigner - 1 berne de seigle

40 écheveaux de fil de chanvre et d'étoupe - 6 torches de chanvre

ANIMAUX

2 boeufs, l'un rouge l'autre noir

6 vaches, 5 génisses et 1 taureau de diverses couleurs

1 cheval de poil rouge

BLES EN TERRE

8 journaux sous seigle - 1/2 journal sous froment rouge - 1 journal sous avoine

BATIMENTS

Chambre à feu - Chambre à côté - Rue et aire à battre - Etable

Pour éviter une tutelle, les deux enfants mineurs Jean et Louise (n°347) sont émancipés à la fin du mois de Mars 1690 sous l'autorité de leur cousin Guigner SCOURZIC de Kergendre en PLUVIGNER, bien qu'ils n'aient pas l'âge légal de 17 ans minimum. L'âge des mineurs semble avoir été volontairement modifié. Le 29 Août 1690 devant la cour d'Auray, pour son décret de mariage avec Nicolas LE CAROUR, Louise LE MARSHADOUR déclare être âgée de 21 ans, alors que née le 23 Décembre 1674, elle n'a pas encore 16 ans. La mère Anne LE FORMAL est absente de toutes tractations et responsabilités, bien que semblant encore vivante.

Décret de curatelle

de Jean et Louise MARSHADOUR, enfants de Julien LE MARSHADOUR (+) et Anne LE FORMAL du Squillo en PLUVIGNER, sous l'autorité de Guigner SCOUZIC de Kergendre en PLUVIGNER.

Témoins

1- Jacques LODEC du Meslin en PLUMERGAT.

2- Louis LE LEZE de Kerjan

3- Jean GUICHART

4- Abel LE TOUZIC de Bot plou

5- Olivier LE BOHEC de Quillevué en PLUVIGNER.

Pluvigner

B1525 - Sénéchaussée d'Auray - 29/08/1693

Décret de mariage

Louise LE MARSHADOUR f Julien (+) et Anne LE FORMAL de Squillo en PLUVIGNER, âgée de 21 ans,
& Nicolas LE CAROUR fils de Louis.

Témoins

- 1- Jean LE MARSHADOUR de Squillo, frère germain.
- 2- Abel LE ROUZIC de Bot Plorts, oncle maternel de Louise.
- 3- Louis LE TERTRE de Kerfan, cousin germain au père.
- 4- Julien LOTODE de Kergoudec.

Louise LE MASHADOUR devient rapidement une jeune veuve. Sans enfants survivants du premier mariage, elle épouse en secondes nocces à Brech en Octobre 1695 un jeune veuf, Julien LORHO (n°346). Elle vit ensuite à Kerguibran en BRECH, village natal de son époux. Son frère Jean LE MARSHADOUR reste au Squillo, où il est grossier en toiles. Il garde cependant des contacts avec sa soeur, à l'occasion des événements familiaux. Leur mère Anne LE FORMAL décède vers 1694.

B1534 - Sénéchaussée d'Auray - 10/10/1695

Décret de mariage

Louise LE MARSHADOUR f. Julien (+) et Anne LE FORMAL (+)
& Julien LORHO f. + Yves et [illis ible]

Témoins

- 1- Guigner SCOURZIC de Talhouet en PLUVIGNER, curateur et cousin de Louise.
- 2- Jean LE MARSHADOUR de Kerginial en PLUVIGNER.
- 3- Olivier LE BOHEC de PLUVIGNER, etc...